



Rompre contrat cdi avant de l'avoir commencé

Par **Chipol**, le **01/06/2010** à **16:59**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail en cdi qui commencera dans 2 mois.

Entre temps on m'a proposé un autre contrat en cdi un peu moins bien payé mais plus intéressant.

Comment puis je rompre le 1er contrat?y a t il des risques de poursuites ou autres de leur part?et mieux vaut il être franc ou leur en dire le moins possible sur la cause?

Merci d'avance.